REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
Office cantonal de la détention
Direction générale

CONFIDENTIEL

CANDIDATURE AU POSTE D'AGENT DE DÉTENTION

Examen d'acuité visuelle

Nous vous prions de remplir la première partie du présent formulaire et de faire compléter la deuxième partie par un opticien ou un ophtalmologue.

Veuillez vous présenter au rendez-vous avec les lunettes que vous portez habituellement et/ou vos lentilles de contact.

A remplir par le candidat

Nom: .....

Prénom: .....

Date de naissance: .....

Lieu d'origine: .....

☐ Je porte habituellement des lunettes
☐ Je porte habituellement des lentilles de contact
☐ Ni l'un ni l'autre

J'accepte que les renseignements quant à une éventuelle affection ophtalmique ou défaut visuel soient transmis à l'office cantonal de la détention et libère l'opticien ou l'ophtalmologue consulté du secret professionnel en cette matière.

Date et lieu: ..... Signature: .....

A remplir par l'opticien ou l'ophtalmologue

Nous vous prions de vérifier l'identité de la personne à l'aide d'une pièce d'identité.

1. Vision binoculaire

☐ normale ☐ perturbée ☐ diplopie

Remarque sur le diagnostic:

.....

.....

2. Vision stéréoscopique

☐ normale ☐ légèrement diminuée ☐ fortement diminuée

Remarque sur le diagnostic:

.....

.....

3. Champ visuel horizontal

□ plus de 160° □ au moins 140° □ moins de 140°

Remarque sur le diagnostic:

.....

.....

4. Strabisme

□ oui □ non

Remarque sur le diagnostic:

.....

.....

5. Acuité visuelle sans correction

Droite	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0
Gauche	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0

Remarque sur le diagnostic:

.....

.....

6. Acuité visuelle avec correction

Droite	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0
Gauche	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0

Remarque sur le diagnostic:

.....

.....

Je déclare avoir examiné la personne et avoir répondu exactement en toute conscience aux questions ci-dessus.

Date et lieu: Timbre et signature:

....

Ce formulaire sera transmis par la suite au médecin chargé de la visite médicale.